

# PLAN LOCAL D'URBANISME

*Modification simplifiée n°1*

## Bergholtz



## 1. Exposé des motifs

MODIFICATION SIMPLIFIEE

Document de travail



Août 2024



## Exposé des motifs

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bergholtz a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2003.

Il est aujourd'hui nécessaire de préciser le PLU sur plusieurs points mineurs du règlement écrit, à savoir :

- La réglementation des toitures en cas d'extension (zones UA, UC, AU et A)
- La possibilité d'isoler les constructions par l'extérieur dans les marges de recul (zones UA, UC et AU)
- La longueur maximale de constructions sur limites séparatives (zones UA et UC)
- La tradition locale d'implantation en « schlupf » (zone UA)

En effet, des clarifications et précisions sont nécessaires pour assurer une bonne observation de ces règles et ainsi préserver le caractère villageois du tissu bâti de la commune.

De plus, la présente procédure est l'occasion d'ajouter un emplacement réservé au règlement graphique.

Ce point à modifier est explicité dans le document « 2. Note de présentation ».

